

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

1. CONVENTION D'ENCADREMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'encadrement de la restauration et du périscolaire à compter de la rentrée 2021, avec le RPI.

2. AMENAGEMENT RUE DE L'EGALITE, REPRISE TROTTOIRS PLACE DU JEU DE PAUME ET PLACE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quatre devis de l'entreprise PIVETTA dans le cadre du marché à bons de commande :

- Le premier pour l'aménagement de la rue de l'égalité d'un montant de 5 165,50€ HT ;
- Le second pour la reprise des trottoirs place du jeu de paume pour un montant de 13 025€ HT ;
- Le devis pour l'aménagement des trottoirs pour la place du jeu de paume d'un montant de 17 025€ HT ;
- Le dernier concernant l'aménagement des trottoirs place de la république pour 7 638€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis de l'entreprise PIVETTA.

3. FOURNITURE ET POSE D'UN ANALYSEUR DE CHLORE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SUEZ pour un montant de 4 966,85€ HT pour la fourniture et la pose d'un analyseur de chlore.

4. REHABILITATION DU PRESBYTERE : CHOIX DU COORDINATEUR SPS ET CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'analyse des offres qui peut se résumer ainsi :

-Mission : Coordonnateur S.P.S.

Soumissionnaires	Proposition H.T.	% / montant Trvx HT	Situation / prix limite	Réunions		Coût horraire	Classement des offres	Décision
				Phase conception	Phase réalisation			
ACRUX	8 550.00 €	0.78%	850.00 €	20 heures	170 Heures	45.00 €	4	Non Retenu
SOCOTEC	7 658.00 €	0.70%	-42.00 €	5 heures	36 Heures	196.36 €	3	Non Retenu
APAVE	6 400.00 €	0.58%	-1 300.00 €	14 heures	146 Heures	40.00 €	1	Retenu
CFC	6 826.75 €	0.62%	-873.25 €	32 heures	132,5 Heures	41.50 €	2	Non Retenu

- Mission : Contrôle Technique

Bureaux de Contrôle	Proposition H.T.	% / montant Trvx H.T.	Situation / prix limite	Observations	Classement des offres	Décision
APAVE	6 000.00 €	0.55%	-5 000.00 €	Offre conforme à la demande	1	Retenu
VERITAS	7 190.00 €	0.65%	-3 810.00 €	Offre conforme à la demande	3	Non Retenu
SOCOTEC	6 050.00 €	0.00%	-4 950.00 €	Offre non conforme la mission LE et PV n'a pas été chiffrée	2	Non Retenu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'APAVE, entreprise la mieux-disante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa nomination.

5. QUESTIONS DIVERSES

• REMERCIEMENT SUBVENTION

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de remerciement des associations : ALSG, UMRAC, VIE LIBRE pour le versement d'une subvention 2021 par le Conseil Municipal.

• **DEMANDE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ANTI EOLIENS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux courriers de deux associations contre l'implantation d'éoliennes qui sollicite la signature d'une pétition et d'une lettre ouverte au président de la République.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la pétition de l'association de Sauvegarde de l'Environnement dans les Hauts-de-France ainsi que la lettre ouverte au Président de la République de l'Association « vent des maires » contre l'implantation d'éoliennes.
- la création d'un comité de suivi au sein de Conseil Municipal dont les membres sont : Monsieur DEVEMY Gérard, Monsieur BOURSE Christophe, Madame DE MIL Corinne, Monsieur BOUABTA Eric et Monsieur PICARD Eric.

• **HAUTS DE FRANCE PROPRES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'opération Hauts de France propres est reportée les 10,11 et 12 septembre prochain

• **PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AU NORD DE LA RUE DU POINT DU JOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de 79 logements au nord de la rue du point du jour présenté par l'entreprise COGEDIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de refuser le projet présenté par l'entreprise COGEDIM et demande l'arrêt immédiat de toutes négociations en cours.

• **REHABILITATION DU PRESBYTERE**

Monsieur DEVEMY informe le Conseil que le permis de construire pour la réhabilitation du presbytère a été accepté. Le début du chantier est fixé en septembre 2021 et la fin des travaux interviendra en juillet 2022.

• **MANIFESTATION JUILLET-AOÛT**

Madame DE MIL informe le conseil municipal que le feu d'artifice est prévu le 13/07, une structure gonflable sera installée le 14/07 de 10h00 à 18h00 et un concert est prévu en collaboration avec le restaurant « La Suite ».

La fête se tiendra les 21, 22 et 23 août. Un feu et un spectacle du « Tropical show » sont organisés le 22/08.

• **AIDE AUX FAMILLES PERISCOLAIRE ET CANTINE DE GOURNAY SUR ARONDE**

Monsieur PELLETIER informe le Conseil Municipal que, suite au retour de la commune dans le RPI, les tarifs pour l'accueil périscolaire et la cantine seront fixés par le RPI sur barème CAF. Le tarif d'un euro actuellement en place sur les services de GOURNAY SUR ARONDE ne pourra donc plus s'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer, à compter de septembre 2021 une aide à hauteur de 70% de la facture, aux familles habitants GOURNAY SUR ARONDE et dont les enfants scolarisés au sein du RPI fréquentent l'accueil périscolaire et la cantine de GOURNAY SUR ARONDE. L'aide sera versée directement aux parents concernés, sur présentation de la facture au Secrétariat de Mairie de GOURNAY SUR ARONDE.

• **ABRIS BUS ECOLE**

Madame ALLINCKX informe le Conseil Municipal que les parents d'élève sollicitent l'installation d'un abris bus devant l'école.

Le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité d'installer un abris bus devant l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.